

## Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS) - Adhésion de la Ville et désignation de son représentant

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : L'ODAS a pour objet de soutenir les efforts d'adaptation et de modernisation des politiques d'action sociale des collectivités publiques et autres institutions en favorisant l'échange d'informations et d'expériences.

Les actions engagées pour la réalisation de cet objet portent sur la connaissance et l'évaluation des politiques d'action sociale dans l'ensemble des domaines d'intervention sociale des collectivités locales : aide sociale, hébergement des personnes âgées, accueil de la petite enfance, logement social...

Ces actions portent également sur l'évaluation des outils mis en œuvre pour réaliser ces politiques et la recherche de moyens nouveaux d'intervention.

Pour réaliser ses objectifs, l'ODAS :

- organise des rencontres sous la forme de séminaires, colloques, congrès, conférences,
- fait paraître des publications en rapport avec l'objet de l'association,
- met à disposition des collectivités publiques, des outils d'aide à la décision,
- réalise des études,
- organise des échanges internationaux sous diverses formes.

Il est proposé l'adhésion de la Ville à cette association, le montant de la cotisation annuelle est fixé à 15 000 F.

Enfin, il est proposé que notre collectivité soit représentée au sein du Conseil d'Administration par le Député-Maire ou son représentant l'Adjoint Délégué aux Affaires Sociales, M. JEANNEROT.

Le Conseil Municipal est invité à statuer ; en cas d'accord, la dépense sera couverte par vote d'un crédit d'égal montant au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, qui figurera au chapitre 955.0/6405.44000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.